

Direction générale adjointe
Développement social et
solidarité
Direction enfance famille

Affaire suivie par :
MEUNIER Caroline
Tél : 02.41.81.41.01

Arrêté certifié exécutoire
Transmis au contrôle de la légalité
le 12 MAI 2017
Affiché le 12 MAI 2017
Par le Président et par délégation,
le Directeur général des services
et de l'administration générale
Alain BRÉVILLON

ARRÊTÉ N° 2017-05-AR-0450

**OBJET : ARRÊTÉ D'AUTORISATION - ARRÊTÉ MODIFICATIF
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT, À
L'ADULTE DE MAINE ET LOIRE (ASEA49)**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles (CASF) ;
- Vu** l'arrêté n°2017-04-AR-0374 du 20 avril 2017 portant autorisation de l'Association « ASEA 49 » ;

Considérant le changement de dénomination de l'Association et la nécessité d'en prendre acte ;

Sur proposition du directeur général des services départementaux

IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Article 1^{er} :

Les termes « Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescent de Maine-et-Loire (ASEA 49) » sont remplacés par les termes « Association pour la sauvegarde de l'enfant et de l'adolescent, à l'adulte de Maine-et-Loire (ASEA49) ».

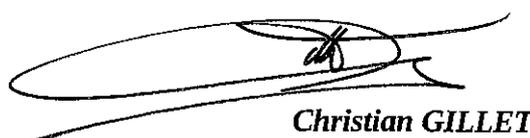
Le reste des dispositions de l'arrêté n°2017-04-AR-0374 est inchangé.

Arrêté 2 :

Monsieur le Président du Conseil Départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de la légalité et, conformément à l'article 7 susvisé, notifié à l' « ASEA 49 », affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département de Maine-et-Loire.

Angers, le 12 MAI 2017

Le Président du Conseil départemental


Christian GILLET